# CORPS LÉGISLATIF.

## CONSEIL DES ANCIENS.

LIBERTE. ÉGALITÉ.

# MESSAGE.

*Extrait du regiſtre des délibérations du Directoire exécutif.*

Du 16 frimaire de l'an ſept de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la conſtitution, arrête qu'il ſera fait au Conſeil des Anciens un meſſage dont la teneur ſuit :

*Le Directoire exécutif, au Conſeil des Anciens.*

Citoyens Représentans,

La cour de Naples vient de mettre le comble à ſes perfidies : vous verrez par les lettres des généraux Joubert & Championnet, & par une copie de la lettre du général napolitain Mack au général Championnet, que les troupes



Case FRC 3312
b XII 93
cf M+W 5730

françaiſes, dans la République Romaine, ont été attaquées par les troupes napolitaines : ainſi la modération de la République Françaiſe n'a fait qu'accroître l'audace de ſes ennemis. Les détails qui vous ſeront bientôt tranſmis vous convaincront que l'une & l'autre ont été portées à leur comble.

Aujourd'hui, le premier ſoin du gouvernement doit être de prendre des meſures pour repouſſer l'inſolente attaque d'une cour parjure.

Le Directoire exécutif doit auſſi vous déclarer que la cour de Turin, également perfide, fait cauſe commune avec nos ennemis, & couronne ainſi une longue ſuite de forfaits envers la République françaiſe.

Citoyens repréſentans, le Directoire exécutif ne diſſimule pas que le danger eſt imminent; mais l'énergie républicaine eſt encore plus grande : & à préſent que toutes les nuances d'opinions vont diſparoître, & tous les vœux ſe réunir, que le Corps légiſlatif va ſeconder de tous ſes moyens les efforts du gouvernement, les projets des ennemis de la République seront encore une fois confondus, & le triomphe de la liberté ſera pour jamais aſſuré.

Le Directoire exécutif vous propoſe formellement de déclarer la guerre au roi de Naples & au roi de Sardaigne.

Le préſident du Directoire exécutif,

*Signé*, L. M. RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Par le Directoire exécutif, le ſecrétaire-général,

*Signé*, LAGARDE.

*Pour copie conforme*,

Le ſecrétaire-général du Directoire exécutif,

*Signé*, LAGARDE.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Au quartier-général, à Rome, le 5 frimaire an 7.

*Championnet, général en chef, au général en chef de l'armée d'Italie.*

Je vous ait inſtruit, mon cher général, que j'avois été attaqué ſur tous les points, le 3 de ce mois, par les troupes napolitaines aux ordres du capitaine-général Mack.

Vous trouverez ci-joint copie, ſous le n° 1, de la lettre que je lui ai écrite, &, ſous le n°. 2, copie de celle qui fait connoître ſes prétentions.

Prévenez le Directoire, par un courier, de ce qui ſe paſſe, & donne-moi de vos nouvelles.

Salut & amitié,

*Signé*, CHAMPIONNET.

Pour copie conforme,

*Signé*, JOUBERT.

Pour copie conforme,

*Le ſecrétaire-général du Directoire exécutif*,
Signé, LAGARDE.

*Copie de la lettre du général Championnet au général Mack, du 5 frimaire an 7.*

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'apprends par les commandans des corps avancés de l'armée françaiſe ſtationnée dans la République romaine,

que vous les avez fait ſommer d'évacuer leurs poſtes, en menaçant, en cas de refus, de faire marcher contr'eux votre armée, & que pluſieurs d'entr'eux, cédant à la force, ſe ſont retirés.

Cette conduite exige de votre part une explication franche & loyale, & je vous la demande. Chargé par mon gouvernement de commander l'armée deſtinée à protéger l'indépendance de la République romaine, je ſuis vis-à-vis d'elle reſponſable de toute infraction à cette indépendance. De votre côté, M. le général, vous ne l'êtes pas moins du ſang qui va couler, & de l'incendie que vous allumerez. Conſidérez que la paix entre la République françaiſe & la cour de Naples exiſte; que les deux ambaſſadeurs des deux gouvernemens & tous leurs autres agens diplomatiques réſident toujours à Paris & à Naples, & enfin que rien n'a rompu les liens que le dernier traité de paix avoit rétablis entre la République françaiſe & le roi des Deux-Siciles. Dans cet état de choſes, ſommer les troupes françaiſes d'évacuer le territoire romain dont la défenſe leur eſt confiée, c'eſt violer les traités; c'eſt violer le droit des gens, qui ne permet d'agreſſion ſolemnelle de gouvernement à gouvernement qu'après une déclaration de guerre: c'eſt enfin être agreſſeur, & prendre ſur ſoi les événemens d'une guerre qui ne peut tourner qu'au détriment de l'humanité. Voilà, M. le général, des obſervations auxquelles j'attends une réponſe.

*Copie de la réponſe du général Mack au général Championnet du 24 novembre 1798.*

Monsieur le général,

Je vous déclare que l'armée de ſa majeſté ſicilienne, que j'ai l'honneur de commander ſous la propre perſonne du roi, a paſſé hier la frontière pour ſe mettre en poſſeſſion de l'Etat romain, révolutionné & uſurpé depuis la paix de Campo-Formio, & jamais reconnu ou avoué par ſa majeſté ſicilienne, ni par ſon auguſte allié l'empereur & roi.

Je demande que vous faſſiez retirer dans la République ciſalpine, ſans le moindre délai, toutes les troupes françaiſes ſtationnées dans ledit Etat romain, & d'évacuer les places occupées par elles.

Les généraux commandans les diverſes colonnes des troupes de ſa majeſté ſicilienne ont l'ordre le plus poſitif de ne point commencer les hoſtilités ſi les troupes françaiſes ſe retirent ſur l'invitation qui leur en ſera faite, mais d'employer la force contre l'oppoſition.

Je vous déclare en outre, M. le général, que je regarderai comme un acte d'hoſtilité, ſi jamais les troupes françaiſes mettoient le pied dans le territoire du Grand-duc de Toſcane.

J'attends votre réponſe, M. le général, ſans le moindre retard, & vous prie d'expédier le major Reiſchach, que je vous envoie, quatre heures au plus tard après la réception de ma lettre.

Cette réponſe doit être poſitive & cathégorique & à la demande de l'évacuation de l'Etat romain, & à celle de ne jamais mettre le pied dans celui de Toſcane.

Une réponſe négative ſera regardée comme déclaration de guerre; & ſa majeſté ſicilienne ſaura faire valoir par la force ſes juſtes demandes, que je vous adreſſe en ſon nom.

J'ai l'honneur, &c.

Pour copie conforme,

*Le ſecrétaire-général du Directoire exécutif,*

Signé, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire an 7.

856